



Auxerre, le 21 mai 2019

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Education Nationale

à

Monsieur le Préfet  
1 Place de la Préfecture  
89016 AUXERRE

PREFECTURE DE L'YONNE  
CABINET  
  
ARRIVÉE

**CABINET**

Affaire suivie par :  
Isabelle MARQUES  
Téléphone  
03 86 72 20 04  
Courriel  
Cab89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Gallieni  
BP 66  
89011 Auxerre Cedex

**Objet : désaffectation des écoles Martineau des Chesnez et Temple**

**Réf : votre courrier n° DCPPI/SRC/AGCL/2019**

En réponse à votre courrier référencé ci-dessus, j'ai l'honneur de vous informer que les écoles Martineau des Chesnez et Temple ne comportent plus d'élèves depuis la rentrée scolaire 2018. En outre, compte tenu des perspectives démographiques sur la ville d'Auxerre, il n'est pas envisagé d'utiliser ces bâtiments dans les prochaines années à des fins scolaires.

Par conséquent, j'émet un avis favorable à la désaffectation des écoles Martineau des Chesnez et Temple.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



Annie PARTOUCHE